

grandir, s'épanouir réussir dans l'Oise

2006

Projet Éducatif du Conseil général de l'Oise

*Pour l'Oise,
créons une véritable
communauté éducative
et assurons
aux collégiens
et aux jeunes
de notre département
une éducation de qualité,
ouverte sur l'avenir.*

12

VERS UN COLLÈGE
DU TROISIÈME MILLÉNAIRE
ACCUEILLANT ET INNOVANT

19

LA RÉUSSITE
ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES
AU CŒUR DU PROJET ÉDUCATIF

29

DES JEUNES ISARIENS
AUTONOMES ET CRÉATIFS





PROJET ÉDUCATIF DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE - 2006

Sommaire



ÉDITORIAL 5

INTRODUCTION 6

12 **VERS UN COLLÈGE DU TROISIÈME MILLÉNAIRE ACCUEILLANT ET INNOVANT 12**

Le plan "collèges du troisième millénaire" 12

Un concours d'architecture pour le collège du troisième millénaire 12

Un nouveau référentiel pour la construction des collèges 13

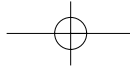
Les personnels Techniques Ouvriers et de Services (TOS), partie prenante de la communauté éducative 13

Les nouvelles technologies éducatives 14

La mise à disposition de contenus éducatifs numériques 14

Les espaces numériques de travail 17

Le soutien à la création de contenus numériques 17



19

LA RÉUSSITE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES AU CŒUR DU PROJET ÉDUCATIF 19

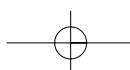
Les projets éducatifs locaux (PEL)	19
Soutenir des projets éducatifs locaux	20
La lutte contre le décrochage scolaire	22
Soutien au dispositif relais	22
Dispositif de réussite éducative	22
Institut Isara	23
Chèques de soutien scolaire	23
Cours complémentaires en ligne	23
Partenariat de recherche-action	23
L'orientation	24
Forum emploi-formation	24
Site web "Planète métiers Picardie"	24
L'accompagnement des parents	25
Création d'une Ecole des parents et des éducateurs	25
Les maisons de l'adolescent	25
Un portail éducatif sur le web	26
La lutte contre les discriminations	26
Charte de lutte contre les discriminations	26
Convention pour l'égalité des chances	27
Accès à l'emploi	27
"Ecole au cœur de la ville" : accueillir les primo-arrivants	27

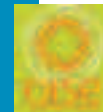


29

DES JEUNES ISARIENS AUTONOMES ET CRÉATIFS 29

Mobilité des jeunes et autonomie, une dynamique à créer	29
Les bourses de mobilité	30
Création d'internats	30
Aide à l'obtention du permis de conduire	30
Développement culturel	31
Contrat départemental de développement culturel	31
L'accès à la lecture	32
Les centres de documentation des collèges	32
Ateliers d'écriture et de lecture	32
Bibliothèque numérique de l'Oise	33
Autonomie et esprit d'initiative	33
Le Conseil général des Jeunes	33
Défi'Oise	34
Jeunes talents de l'Oise	34
Place publique juniors	34
Création d'une carte jeune	34
Eco-citoyenneté	35
Un programme "jeunes éco-citoyens"	35
Mallette environnement	35
Prévention des risques et santé	35
CONCLUSION	37
LES 82 COLLÈGES DE L'OISE	39





Éditorial



Yves Rome,
Président du Conseil général de l'Oise

Une politique publique ambitieuse et tournée vers l'avenir doit impérativement prendre en compte le rôle essentiel de l'éducation, tant pour le développement économique d'un territoire que pour la qualité de vie, personnelle et professionnelle, de chacun.

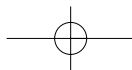
C'est la raison pour laquelle la majorité départementale a placé l'éducation au cœur de ses priorités. Le projet éducatif du Conseil général est le résultat de notre volonté d'agir pour que les enfants, les adolescents et les jeunes de notre département disposent de tous les outils nécessaires à leur réussite scolaire et professionnelle ainsi qu'à l'épanouissement de leur personnalité.

Une quarantaine d'actions composent ce document, qui s'articule autour de trois chantiers principaux :

- imaginer et créer un collège du troisième millénaire que nous voulons accueillant et innovant ;
- assurer à tous les élèves l'égalité des chances et lutter contre les discriminations ;
- offrir aux jeunes les moyens de développer leur autonomie et leur créativité.

Par cet effort sans précédent qu'il engage en matière éducative, le Conseil général entend devenir un partenaire à part entière de la communauté éducative, d'une communauté éducative ouverte à tous, solidaire et agissant de concorde dans le sens d'une plus grande efficacité. Comme toujours, notre démarche a été et continuera d'être participative : travaillé en amont avec l'Inspection académique et les chefs d'établissement, discuté avec les principaux acteurs de l'éducation dans notre département, le projet éducatif du Conseil général sera présenté à un public plus large dans les mois à venir. Il se présente comme un document en évolution et en quête constante de partenaires nouveaux et de bonnes volontés.

Je vous invite donc à vous l'approprier et à faire en sorte que, tous ensemble, nous parvenions à ouvrir à nos enfants les portes d'un avenir serein.

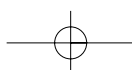


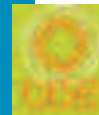
Agir en profondeur pour l'éducation et la jeunesse de notre département, telle est l'ambition du Conseil général de l'Oise. Nous souhaitons engager la communauté éducative sur des voies nouvelles pour offrir à tous les jeunes Isariens de meilleures chances de réussite professionnelle, sociale et personnelle.

C'est tout l'avenir de notre département qui est en jeu.



ALAIN BLANCHARD
Vice-Président du Conseil général de l'Oise
Chargé de l'Education et de la Formation





Introduction



ASSURER
L'ÉGALITÉ
DES CHANCES

PROMOUVOIR
L'ÉDUCATION
COMME UNE
RESPONSABILITÉ
PARTAGÉE
EN SOUTENANT
DES PRATIQUES
ÉDUCATIVES
INNOVANTES

POSITIONNER
LE CONSEIL GÉNÉRAL
COMME UN
PARTENAIRE
À PART ENTIÈRE
DE LA COMMUNAUTÉ
ÉDUCATIVE

Notre système éducatif doit faire face à de lourds défis. A l'heure où la mondialisation des échanges impose une compétition économique virulente, où l'érosion du tissu industriel français et européen s'accélère, où le marché du travail demeure atone, où un grand nombre de nos concitoyens se trouvent confrontés à la précarité et à l'exclusion, l'effort de toute politique publique ambitieuse doit plus que jamais porter sur l'éducation.

Le Conseil général de l'Oise entend prendre part à cet effort. C'est le sens du présent Projet éducatif territorial, qui s'inscrit dans les perspectives ouvertes lors des forums participatifs de 2004 et lors du débat d'orientations budgétaires pour 2005. Ce document propose aux acteurs de la communauté éducative, élèves, enseignants, parents, personnels TOS, collectivités locales, associations, des axes d'action pour les années à venir.

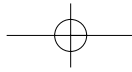
Trois principes ont présidé à sa rédaction :

- assurer l'égalité des chances ;
- promouvoir l'éducation comme une responsabilité partagée en soutenant des pratiques éducatives innovantes ;
- positionner le Conseil général comme un partenaire à part entière de la communauté éducative, dans le respect des prérogatives de chacun et avec le souci constant de concilier l'intégrité du système national d'éducation avec l'indispensable renforcement de l'autonomie des acteurs éducatifs locaux.

Les actions qui sont proposées concernent essentiellement le collège, lieu charnière de la scolarité pour les élèves, lieu aussi où se concentrent les tensions et les difficultés du système éducatif, en particulier dans notre département.

L'Oise, comme l'ensemble des départements picards, accuse de graves retards en matière éducative¹. La situation est alarmante à bien des égards, comme le montrent trois indicateurs particulièrement significatifs.

¹ Les chiffres cités sont issus du document "Académie d'Amiens 2004-2005. Indicateurs", Rectorat, Division évaluation, prospective et logistique, mai 2005.



Tout d'abord, les **taux de réussite aux examens** sont généralement faibles. En 2004, le taux de réussite des collégiens de l'Oise au brevet des collèges n'était que de 75,6 %, légèrement inférieur à celui de la Somme (77 %) et très inférieur à la moyenne nationale (79,2 %). Plus inquiétant encore, ce taux n'a presque pas progressé en cinq ans : il était de 74,9 % en 1999. Dans le même temps, le taux de réussite au brevet est passé, sur l'ensemble du territoire national, de 75,2 à 79,2 %.

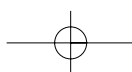
Les taux de réussite des jeunes Isariens au baccalauréat général et au baccalauréat technologique sont eux aussi inférieurs à la moyenne nationale. Ils étaient respectivement en 2004 de 80,9 % (contre 82,7 % en moyenne nationale) et de 74,1 % (contre 77,3 % en moyenne nationale).

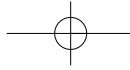
La situation est meilleure pour le baccalauréat professionnel, les CAP et les BEP. Pour ces trois diplômes, les taux de réussite des jeunes Isariens sont supérieurs ou conformes à la moyenne nationale. Encore faut-il nuancer ces résultats. Ces formations conduisent à de vrais métiers et souvent à des emplois. Mais ce sont aussi des formations courtes qui débouchent, à terme, sur des emplois moins rémunérés que ceux des formations longues et qui assurent à ceux qui les ont suivies une moins grande adaptabilité sur le marché du travail et de moindres possibilités de se former tout au long de la vie. On peut ainsi affirmer que, loin d'être encourageants, les relativement bons taux de réussite qui sont enregistrés dans notre département pour ces trois formations traduisent, de la part des élèves et de leurs familles, le sentiment que les meilleures études ne sont pas pour eux, qu'ils en sont exclus et qu'ils doivent se cantonner à des parcours, certes intéressants et porteurs, mais considérés comme limités. Il convient par ailleurs de rappeler que près de 90 % des titulaires du baccalauréat professionnel, issus des familles les plus modestes, échouent dans leur parcours à l'université.

Le deuxième indicateur qui doit retenir notre attention concerne les **taux de redoublement**. Les collégiens et les lycéens de l'Oise redoublent en effet beaucoup plus que dans le reste de la France, beaucoup plus aussi que dans le reste de la région Picardie. Les chiffres sont alarmants : près de 9 % des jeunes Isariens redoublent leur 6^{ème} (contre 6,9 % en France et 7,2 % en Picardie) ; près de 7 % redoublent leur 4^{ème} (contre 6,1 % en France et 5,7 % en Picardie) ; 20 % redoublent leur 2^{nde} (contre 14,6 % en France et 17,1 % en Picardie). Cette situation est particulièrement handicapante : on sait en effet qu'il existe une corrélation étroite entre le redoublement et le risque d'abandon précoce de la scolarité, entre le redoublement et le sentiment que l'école exclut plutôt qu'elle n'intègre. Pour de trop nombreux jeunes de notre département, l'école apparaît ainsi davantage liée à l'échec qu'à la réussite. Ils en porteront longtemps les stigmates dans leur vie professionnelle et personnelle.

Le troisième indicateur auquel nous nous sommes attachés, le **taux de sortie du système scolaire**, confirme cette analyse. L'Oise se distingue là encore par ses résultats inquiétants : 13,3 % des élèves quittent le système scolaire sans aucune qualification, contre 11,2 % en Picardie et 6,4 % au niveau national. Dans notre département, la proportion d'élèves qui mettent un terme à leur parcours scolaire sans avoir décroché aucun diplôme et qui se retrouvent ainsi dans une situation de très grande précarité pour affronter le marché de l'emploi et pour s'insérer socialement, est deux fois plus grande que dans le reste de la France.

L'orientation en fin de 3^{ème} prélude à cette situation. Alors que, dans l'ensemble de la France, 56,7 % des élèves de 3^{ème} entrent en 2^{nde} générale et





15,2 % sortent du système, ils ne sont dans l'Oise que 52,8 % à entrer en 2nde générale, mais ils sont plus de 18 % à quitter le système.

Au vu de tous ces résultats, il n'est guère étonnant que, dans l'Oise, la part des actifs possédant un diplôme de niveau supérieur ou égal à bac+2 soit de près de 5 points inférieure à la moyenne nationale.

Dans ce contexte difficile, hérité de l'histoire, les enseignants fournissent un effort admirable, auquel nous devons rendre hommage. Autour d'eux, c'est toute une communauté qui travaille ardemment pour assurer aux élèves de notre

département la meilleure scolarité possible : les personnels administratifs des établissements, les personnels techniques, ouvriers et de service, les personnels de santé, les parents d'élèves, les collectivités locales, les associations.

A cette forte implication des acteurs a répondu, depuis le début des années 1990, un effort conséquent de l'Etat et des collectivités territoriales pour permettre à notre région et à notre département de rattraper une partie de son retard, ancien et structurel, en matière d'éducation. Entre 1993 et 2001, le ministère de l'Education nationale a ainsi augmenté de plus de 26 % sa dépense moyenne par élève du second degré en Picardie : elle est passée de 2980 € à 3773 €. Dans le reste de la France métropolitaine, cette augmentation n'a dans le même temps été que de 20,3 %.

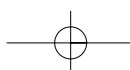
Cet effort demeure toutefois insuffisant et le fossé n'a pas été comblé entre notre région et le reste de la France. La dépense moyenne régionale par élève est encore inférieure à la dépense moyenne nationale (3773 € contre 3857 €). Notre département, qui concentre de nombreuses difficultés, est sous-doté en enseignants du second degré : alors que notre population scolaire représente près de 46 % des élèves picards, elle ne dispose que de 41 % des enseignants affectés dans la région.

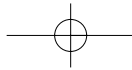
L'effort d'investissement qu'a réalisé le Conseil général de l'Oise au cours de la même période a été important. Avec une dépense d'investissement moyenne par collégien de plus de 10 000 € entre 1993 et 2001, le département distance les autres départements picards et se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale (5270 €). Toutefois, la qualité d'un système éducatif ne se mesure pas aux moyens alloués, mais à la réussite des élèves. Au-delà d'une nécessaire politique d'investissement centrée sur les infrastructures scolaires, le Conseil général de l'Oise doit donc désormais engager un véritable partenariat avec les instances éducatives et élargir son action à d'autres champs.

Pour relever le défi de l'éducation et ouvrir aux jeunes Isariens les portes d'un avenir serein, le Conseil général entend faire porter son effort dans trois directions :

- imaginer et promouvoir le collège du troisième millénaire ;
- assurer l'égalité des chances en milieu scolaire ;
- favoriser la mobilité, l'autonomie et la créativité.

L'Ecole de la République n'assure pas aujourd'hui, dans une très large mesure, l'égalité des chances. Un chiffre est à cet égard éloquent : si plus du quart





des enfants d'enseignants ou d'ingénieurs entrent dans une grande école, moins de 1 % des enfants d'ouvriers suivent le même parcours. Derrière cette statistique se cachent des réalités qui engagent des vies entières : différences notables dans la maîtrise de la langue, qui pénalisent lourdement ceux qui ne la possèdent pas dans la recherche d'un emploi ou d'un logement, inégalités flagrantes dans l'accès à la culture et dans l'intégration à un espace social ouvert, distinctions marquées en termes d'autonomie, de mobilité, de capacité à suivre des formations complémentaires ou à s'auto-former.

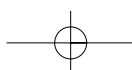
A cette difficulté sociale majeure, des réponses doivent être apportées. Elles ne peuvent l'être efficacement que par ceux qui, sur le terrain, sont au contact des élèves. Le Conseil général a donc décidé de soutenir des projets éducatifs locaux, montés et portés par les acteurs éducatifs – équipes pédagogiques, collectivités, associations – et destinés à favoriser la réussite des élèves, l'épanouissement culturel des jeunes, l'accès aux activités péri-scolaires, tant en milieu rural que dans les quartiers populaires urbains et dans les bourgs centres. Le Conseil général entend ainsi stimuler, par un partenariat actif, les initiatives locales et apporter son appui à des pratiques innovantes, répondant aux exigences concrètes des élèves. Il entend par là-même veiller à ce que l'accès aux ressources éducatives et culturelles soit équitable sur l'ensemble du territoire départemental.

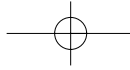
Dans cette perspective, l'école, le collège, le lycée, doivent devenir des lieux naturellement ouverts sur la ville. Nos établissements publics, biens inaliénables de la collectivité, doivent jouer un rôle d'intégrateur social et intergénérationnel. Tous ceux qui œuvrent à l'éducation des enfants et des adolescents doivent y être accueillis pour partager les objectifs de l'institution, participer à des activités culturelles et construire ensemble un espace d'échange non marchand. Les professionnels de l'éducation, quel que soit leur corps de métier, doivent apprendre à travailler ensemble pour imaginer le parcours qui correspond le mieux à chaque élève, mais aussi pour s'ouvrir aux inquiétudes, aux interrogations et aux observations légitimes des parents. A cet égard, il est remarquable qu'une institution aussi importante que l'école soit mal connue. Son fonctionnement, ses méthodes, ses objectifs sont très souvent ignorés. Ouvrir l'école sur la ville, c'est en premier lieu permettre aux parents de mieux comprendre la scolarité de leurs enfants.

Le Conseil général engage pour ce faire deux importants chantiers. Tout d'abord, l'espace du collège doit être repensé afin de mieux intégrer les nécessités pédagogiques et les pratiques d'ouverture en direction des parents et des acteurs socioculturels. Aux nouvelles fonctions doivent correspondre de nouveaux espaces et de nouveaux équipements.

Parmi ces équipements, et c'est notre second chantier, la priorité sera donnée aux nouvelles technologies éducatives. Elles seront introduites à grande échelle dans les collèges de notre département, avec le souci constant de favoriser les apprentissages des élèves et, parallèlement, de laisser aux enseignants le choix des contenus et des matériels qui correspondent le mieux à leurs objectifs pédagogiques.

A la rentrée 2007, tous les collèges du département disposeront de contenus éducatifs numériques et des salles de classe seront équipées afin d'offrir aux enseignants la possibilité d'utiliser ces contenus au fil de leur enseignement. A terme, les établissements seront également dotés d'environnements numériques de travail qui permettront à tous les acteurs de la communauté éducative d'être mieux informés de la vie des collèges et de mieux suivre les parcours scolaires des élèves.



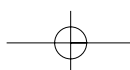


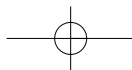
Pour les jeunes de notre département, les enjeux de l'éducation et de la formation se situent toutefois bien au-delà du cadre scolaire et péri-scolaire.

L'éducation doit ainsi être entendue au sens large. Les apprentissages en sont un élément, certes central, mais non unique. La créativité, l'expression, la mobilité, l'autonomie doivent être encouragées. Le Conseil général propose dans ce sens des dispositifs et des opérations qui ont vocation à offrir aux jeunes la possibilité de monter et de réaliser leurs projets, de déployer leurs talents, de trouver des lieux d'expression et d'engagement qui leur soient propres.

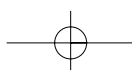
Une telle orientation va nécessairement de pair avec le souci qui est le nôtre d'inscrire notre action dans une perspective de développement durable. Le Conseil général entend promouvoir un projet de développement durable, c'est-à-dire un projet de développement équilibré renforçant la cohésion sociale et respectueux de l'environnement. Cette socio-écologie que nous revendiquons comme un modèle de développement doit notamment reposer sur l'engagement de jeunes "éco-citoyens". Ce sera l'un des axes forts de notre projet éducatif : sensibiliser les jeunes, par diverses actions, aux enjeux mondiaux de l'environnement et aux pratiques de la solidarité.

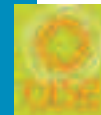
Rien ne pourra se faire sans un large assentiment et sans une appropriation commune des objectifs que nous nous sommes fixés. C'est la raison pour laquelle nous organisons, pour finaliser ce projet éducatif, des rencontres des acteurs de l'éducation, dans le prolongement des forums participatifs qui ont remporté un si grand succès au cours de l'année 2004. Parce que l'éducation est l'affaire de tous, tous les Isariens sont invités à participer à la vaste ambition éducative que nous proposons pour notre territoire.





L'Oise dispose d'un atout précieux : sa jeunesse. Près de 30 % de la population départementale a moins de 19 ans. Le Conseil général met tout en oeuvre pour permettre aux jeunes Isariens de s'épanouir et de devenir responsables et autonomes.





Vers un collège du troisième millénaire accueillant et innovant

Le plan "collèges du troisième millénaire" Les nouvelles technologies éducatives



Telles qu'elles sont affirmées dans la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les prérogatives du département en matière d'accueil des collégiens sont primordiales : "Le département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, dans les collèges dont il a la charge".

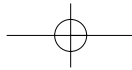
A la lettre de la loi doivent venir s'ajouter une exigence de qualité et un important effort pour adapter les espaces scolaires aux nouveaux besoins pédagogiques et sociaux. Construire des collèges ne suffit plus : il faut inventer ensemble le collège du troisième millénaire, ouvert sur la ville, relié aux ressources numériques, modulable, intégrateur, lieu d'apprentissage tout autant que lieu de vie et de partage.

Le plan "collèges du troisième millénaire"

UN CONCOURS D'ARCHITECTURE SERA LANCÉ. LES PROJETS DE "COLLÈGE IDÉAL" QUI EN SORTIRONT SERONT PRÉSENTÉS AUX ÉLÈVES ET AU PUBLIC.

Un concours d'architecture pour le collège du troisième millénaire

Il s'agira, pour les architectes, d'imaginer le collège du troisième millénaire, un projet de collège idéal, ouvert sur la ville, doté d'équipements culturels de proximité (espaces d'exposition, salles de spectacle, etc.), approprié par la communauté éducative, adapté aux besoins pédagogiques nouveaux (comme les nouvelles technologies éducatives), soucieux de l'environnement et offrant des solutions d'aménagement spatial propres à relever les défis éducatifs de demain.



Nouveau dans sa conception interne, ce collège devra aussi être pensé en harmonie avec son milieu environnant : ses abords et sa desserte seront soignés, dans le cadre d'une étroite coopération avec les collectivités locales.

Un lauréat sera désigné, dont le projet, prototype du nouveau collège, servira de base pour la rédaction d'un guide de référence pour les futures interventions du département.

Un nouveau référentiel pour la construction des collèges

Le parc éducatif immobilier du département, qui compte 66 collèges publics, est aujourd'hui à peu près complet et, dans l'ensemble, bien entretenu. De nouveaux collèges devront toutefois être construits, en particulier le collège Jacques Monod de Compiègne, dont le projet est repoussé depuis de nombreuses années.

L'adéquation entre les bâtiments scolaires et les fonctions éducatives nécessite une redéfinition. C'est la raison pour laquelle un nouveau cahier des charges pour les constructions, les réhabilitations lourdes et les extensions futures des collèges sera élaboré en 2006. Il conviendra de réfléchir avec l'Inspection académique et l'ensemble de la communauté éducative à l'intégration des nouveaux besoins et des nouvelles demandes de nos partenaires (école ouverte, accueil des parents d'élèves, internats, élèves en grande difficulté, activités péri-scolaires, accès aux ressources numériques, diffusion des pratiques culturelles, salles polyvalentes et modulables, espaces spécifiques pour les enseignants, espaces publics numériques, etc.) à l'intérieur même des collèges.

Ce référentiel servira de base à l'élaboration et à la réalisation d'un ambitieux programme décennal de construction et de réhabilitation des collèges du département, **le plan "collèges du troisième millénaire"**.

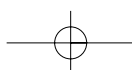
Ce plan reposera sur quatre principes fondamentaux d'action :

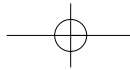
- **l'innovation et la beauté** en matière architecturale ;
- **l'ouverture sur la cité**. Instrument d'apprentissage, de diffusion des savoirs, de la culture, des valeurs citoyennes et des pratiques sportives, le collège doit être intégré à son environnement social. Il doit être, en respectant certaines contraintes et obligations, ouvert à tous ceux qui souhaitent y trouver un lieu d'échanges et de partage de ces savoirs, de ces valeurs et de ces pratiques ;
- **l'équité**, tant des infrastructures que des équipements, sur l'ensemble du territoire départemental, en tenant compte des handicaps socioculturels que cumulent certaines zones géographiques ;
- **le développement durable** : un travail de fond sur la haute qualité environnementale (HQE) sera intégré au programme, dans la logique de l'effort global du Conseil général en la matière, en lien avec le Comité de développement durable de l'Oise.

L'intérêt d'un tel travail réside dans son aspect prospectif et innovant : il s'agira pour l'ensemble des partenaires éducatifs de prendre le temps de réfléchir aux contours du collège de demain et d'inscrire les résultats de cette démarche dans un document qui aura valeur de référence pour toutes les opérations à venir.

RÉDIGER
UN NOUVEAU
RÉFÉRENTIEL
DE CONSTRUCTION
DES COLLÈGES.

METTRE
EN OEUVRE
UN PLAN DÉCENNAL
DE MODERNISATION
COMPRENANT
CONSTRUCTION,
RÉHABILITATION
ET EXTENSION
DES COLLÈGES
DU DÉPARTEMENT.





Une charte de qualité, portant sur l'entretien et l'usage des locaux et des équipements éducatifs, sera par ailleurs établie. Elle visera à garantir au quotidien, dans chacun des établissements, une application pérenne des principes et des dispositifs retenus pour construire et réhabiliter les collèges. Les conventions signées entre le Conseil général et les établissements feront référence à cette charte de qualité.

ASSURER
DANS LES
MEILLEURES
CONDITIONS
POSSIBLES LE
TRANSFERT DES
PERSONNELS
TECHNIQUES,
OUVRIERS ET DE
SERVICE DES
COLLÈGES.

VALORISER
LEURS COMPÉTENCES
EN TERMES
D'ACCUEIL
DES ÉLÈVES,
DE RESTAURATION
ET D'ENTRETIEN
DES COLLÈGES.

Les personnels Techniques Ouvriers et de Services (TOS), partie prenante de la communauté éducative

Il y a une dizaine d'années, le département a fait le choix de confier l'entretien des bâtiments scolaires à des entreprises privées, sous la forme de **contrats de gros entretien** sur quinze ans. Ces contrats, dont les premiers arriveront à leur terme en 2008, devront faire l'objet d'une évaluation, qui sera engagée dès l'année 2006.

La question de leur nécessaire renégociation devra être étudiée en lien avec la définition des tâches et la revalorisation des **personnels TOS**. Les savoir-faire professionnels de ces derniers devront à cet égard être mieux appréciés et mieux pris en considération.

L'année 2006 sera de ce point de vue essentielle. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit **le transfert aux départements des personnels TOS travaillant dans les collèges**. Pour le département de l'Oise, plusieurs centaines d'emplois seront ainsi transférés.

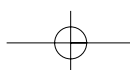
Le Conseil général suivra ce transfert avec le plus grand soin, afin que chaque agent trouve sa place au sein de ce dispositif, se sente bien dans son travail et développe son sentiment d'appartenance à la communauté éducative comme à la collectivité départementale.

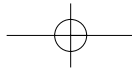
La situation nouvelle qui en résultera pose des questions délicates :

- celle du **rôle dévolu à chacun**, en particulier entre le Conseil général et le chef d'établissement, qui conservera l'autorité fonctionnelle sur les personnels TOS ;
- celle, évoquée plus haut, du **positionnement des TOS** dans le dispositif d'entretien courant des collèges, en particulier eu égard aux contrats de gros entretien.

Les nouvelles technologies éducatives

Les nouvelles technologies éducatives (NTE), dites aussi technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE), constituent un enjeu fondamental pour l'évolution des structures et des pratiques scolaires **dans les quinze années à venir**. Ce secteur d'intervention est donc stratégique : il faut savoir y être ambitieux, en mettant à la disposition de la communauté éducative des outils dont les usages restent pour partie à inventer, et prudent, afin de ne pas s'engager dans des programmes démesurés qui ne feraient l'objet d'aucune appropriation.





A terme, c'est-à-dire **d'ici 2010, tous les collèges du département devront être équipés d'espaces numériques de travail (ENT) et d'espaces numériques de savoirs (ENS)**, adaptés aux besoins de la communauté éducative, parfaitement fonctionnels et évolutifs.

Ce très lourd chantier, qui touche à la fois aux équipements (réseaux, ordinateurs, accessoires annexes comme des vidéo-projecteurs ou des tableaux interactifs), aux pratiques pédagogiques et aux relations entre l'ensemble des acteurs du système éducatif, ne peut être mené à bien que sous deux conditions :

- **la progressivité** : ENT et ENS sont des puzzles complexes qui ne peuvent être réalisés d'un coup. Il faut laisser aux usagers le temps de s'approprier ces outils nouveaux ;
- **la participation** : tous les usagers doivent se sentir, dès l'origine du projet, partie prenante de la mise en place d'un outil qui modifiera à terme leurs comportements.

Ce programme doit donc reposer sur une démarche participative et s'inscrire dans un calendrier progressif.

La mise à disposition de contenus éducatifs numériques

De nombreux éditeurs proposent aujourd'hui des contenus numériques en ligne. Ces contenus peuvent être divisés en deux grandes catégories :

- **la documentation** : vidéo, audio, photographies, textes. Vaste encyclopédie multimédia, sans cesse alimentée, qui permet aux enseignants d'enrichir et d'animer leurs cours ;
- **les cours scénarisés** : il ne s'agit plus ici d'alimenter ou d'agrémenter le cours par des apports documentaires, mais de faire le cours à partir d'un support visuel dynamique. Des réalisations impressionnantes existent dans les disciplines scientifiques (mathématiques, physique, chimie). Ces logiciels présentent un double avantage : d'une part, l'enseignant dispose d'une accroche différente pour capter l'attention de ses élèves ; d'autre part, le cours se décline la plupart du temps en exercices individuels que l'élève peut réaliser lui-même et grâce auxquels il peut à la fois s'exercer et tester ses connaissances. Tout cela en interaction avec l'enseignant, qui peut suivre et contrôler son travail individuel (assiduité et progression).

Pour le choix de ces contenus, deux préalables paraissent indispensables :

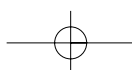
- il doit être impérativement **laissé aux chefs d'établissement et aux enseignants**. Cela signifie aussi qu'il faut refuser d'emblée une uniformisation des produits dans l'ensemble des collèges ;
- il doit faire l'objet d'une phase **d'expérimentation**.

Nous proposons donc une **mise en place progressive**, sur trois rentrées scolaires :

- **rentrée 2005** : expérimentation dans 6 collèges du département (Condorcet à Bresles, Anatole France à Montataire, Les Fontainettes à Saint-Aubin-en-Bray, La Rochefoucauld à Liancourt, Henri Baumont à Beauvais et Abel Lefranc à Lassigny) ;
- **rentrée 2006** : équipement du tiers des collèges. Le choix de ces collèges

METTRE
À LA DISPOSITION
DE TOUS
LES COLLÈGES
DU DÉPARTEMENT
DES CONTENUS
ÉDUCATIFS
NUMÉRIQUES
DIVERSIFIÉS,
ACCOMPAGNÉS
DES MATÉRIELS
MULTIMÉDIA ADAPTÉS
À UN USAGE
FLUIDE
ET COURANT.

TOUS LES COLLÈGES
SERONT DOTÉS,
À LA RENTRÉE 2007,
D'UN PREMIER
ENSEMBLE
QUI POURRA
ÊTRE COMPLÉTÉ.





sera effectué en partenariat avec l'Inspection académique, en prenant en compte la capacité de mobilisation des équipes pédagogiques dans ce domaine ;

- rentrée 2007 : équipement de tous les collèges.

Le déploiement de contenus éducatifs numériques doit s'accompagner d'un important effort d'équipement. Au terme de la mise en place du programme, chaque collège disposera :

- d'un réseau **haut-débit intégré et ouvert**.

Les collèges seront reliés au réseau

départemental, en cours de finalisation ;

- d'**ordinateurs portables** en nombre suffisant. Ces ordinateurs devront pouvoir, dans un premier temps, être installés rapidement dans les salles de classe, afin d'éviter la perte de temps qu'implique trop souvent le recours à l'informatique en milieu scolaire ;

- de **matériels annexes** : vidéo projecteurs, écrans (voire écrans interactifs, aujourd'hui expérimentés dans certains établissements de l'Oise), graveurs, appareils photos numériques... ;

- d'une **logithèque**, avec consultation et emprunt possible de CD et de DVD sur le mode de la consultation et de l'emprunt de livres.

A terme, chaque enseignant devra, depuis son bureau, être en mesure **d'utiliser à tout moment sans installation préalable**, en fonction de ses besoins pédagogiques, les ressources mises à sa disposition.

Là encore, comme pour les contenus, **les équipes pédagogiques doivent se sentir libres** de choisir les outils avec lesquels elles se sentent prêtes à travailler. L'uniformisation des équipements n'est pas plus de mise que celle des contenus.

La mise en place d'ENT et d'ENS² nécessite la mise à disposition de moyens humains pour :

- la maintenance du réseau et des matériels ;
- la circulation et l'entretien courant, au sein des établissements, des ordinateurs et des matériels annexes ;
- l'aide individualisée aux élèves et aux enseignants, pour laquelle le Conseil général mettra à disposition des collèges des assistants d'éducation, dont les modalités de recrutement et d'intervention restent à définir.

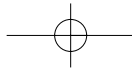
Ces moyens humains sont de trois ordres :

- des moyens centralisés. Plus un réseau est large et ouvert, plus sa maintenance peut être concentrée et centralisée ;
- des moyens semi-déconcentrés et mutualisés. Parmi les personnels TOS, il existe des équipes mobiles spécialisées dans la maintenance des systèmes informatiques et des réseaux ;
- des moyens individuels : la réussite du programme d'ENT repose sur une bonne appropriation des nouvelles technologies par les enseignants. Or, ceux-ci sont souvent réticents à utiliser ces technologies en classe, pour diverses raisons, mais en particulier par crainte des dysfonctionnements du matériel ou du manque de connaissance de certains logiciels. Une aide individualisée est donc nécessaire. Il apparaît ainsi indispensable qu'à court terme, un personnel spécialisé dans une approche éducative des TICE soit présent, selon une périodicité à préciser, dans chaque établissement scolaire.

² "Un espace numérique de travail a pour objectif de fournir à chaque acteur de la communauté éducative (enseignant, élève, administratif, technicien, mais aussi parent, intervenant extérieur) un point d'accès unifié à l'ensemble des outils, contenus et services numériques en rapport avec son activité"

in Du cartable électronique aux espaces numériques de travail, La documentation française, Paris, 2004.

Un espace numérique de savoirs peut être défini comme une base de ressources éducatives numériques.



Le département ne pourra s'engager seul sur ce terrain. Le ministère de l'éducation nationale devra veiller à ce que des personnels suffisamment formés accompagnent les enseignants et les élèves dans leur effort d'appropriation des outils numériques.

Les espaces numériques de travail

Parallèlement à la mise à disposition de contenus éducatifs, des espaces numériques de travail seront progressivement installés dans tous les collèges.

Avant même que ne se dessine le contour définitif des ENT dans chaque collège, le Conseil général incitera, au cours de l'année scolaire 2005-2006, tous les établissements à se doter d'un **site Internet vivant et utile pour les parents d'élèves**³. Ces sites comprendront des informations précises sur l'établissement, ainsi que la possibilité d'échanges sécurisés et personnalisés d'informations entre l'administration et les parents⁴ (carnets de notes, relevés d'absence, informations diverses). Ils seront accessibles depuis le portail éducatif du site web du Conseil général.

Au-delà de ce travail préalable, la communauté éducative dans son ensemble, élèves, personnels éducatifs et parents, devra être intégrée dans un environnement numérique de travail. Il faut donc penser le programme, non pas en termes de matériel ni de fonctions (enseignante, éducative, administrative), mais en termes de relations fonctionnelles : élèves et enseignants, élèves et administration, enseignants et administration, enseignants et parents, parents et administration, ou encore établissements et Conseil général.

Une étude, commandée et pilotée par le Conseil général, a été réalisée au cours de l'année 2005 afin de construire l'architecture globale du futur dispositif. Les ENT seront organisés en étroit partenariat avec le Rectorat.

Le soutien à la création de contenus numériques

Le Conseil général de l'Oise entend apporter son concours à l'enrichissement des ressources numériques dont disposeront les élèves du département.

Des partenariats seront recherchés avec des éditeurs. Cette démarche démontre le souci du Conseil général de s'engager pleinement dans les nouvelles technologies éducatives, en participant à l'élaboration, à la création, à l'amélioration ou à l'adaptation de logiciels éducatifs.

Si les ressources numériques des éditeurs professionnels sont incontournables, tant par leur qualité que par leur facilité d'accès, celles, souvent très inventives, des équipes pédagogiques doivent retenir toute l'attention. Le Conseil général apportera aussi, sous la forme d'une bourse d'échange et de partage, son soutien aux ressources gratuites, issues du travail et de la mobilisation des acteurs de terrain. Ce travail sera mené en collaboration avec le Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) de l'Oise.

³ A ce jour, environ la moitié des collèges du département ont ouvert un site web.

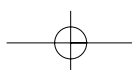
⁴ Des expériences ponctuelles sont en cours dans quelques collèges de l'Oise.

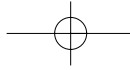
DÉPLOYER
DANS TOUS
LES COLLÈGES
DES ESPACES
NUMÉRIQUES DE
TRAVAIL (ENT).

TOUS
LES COLLÈGES
SERONT ÉQUIPÉS
D'UN ENT
FONCTIONNEL
ET CONVIVAL.

LES FONCTIONNALITÉS
DES ENT
SERONT ENSUITE
ENRICHIES
ET SERONT COMPLÈTES
AUX ALENTOURS
DE 2010.

APPORTER
UN SOUTIEN
AUX CRÉATEURS,
PUBLICS ET PRIVÉS,
INSTITUTIONNELS
ET INDIVIDUELS,
DE CONTENUS
ÉDUCATIFS
NUMÉRIQUES.

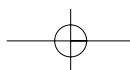




Les projets éducatifs locaux ont vocation à faire remonter du terrain les solutions éducatives les mieux adaptées aux spécificités territoriales, souvent cloisonnées du fait des inégalités sociales et



culturelles. L'ensemble des PEL fera l'objet d'un suivi attentif. On veillera à ce qu'ils soient connus et partagés par les acteurs de la communauté éducative. Ils seront présentés sur un espace web spécifique, inséré au portail éducatif du Conseil général. Les formulaires de proposition et de présentation des projets par les différents partenaires seront uniques et simples à remplir, sans complications ni formalités inutiles. Les premiers projets seront mis en oeuvre au cours l'année 2006.





PROJET ÉDUCATIF DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE - 2006

La réussite et l'égalité des chances au cœur du projet éducatif

Les projets éducatifs locaux (PEL)
 La lutte contre le décrochage scolaire
 L'orientation
 L'accompagnement des parents
 La lutte contre les discriminations

Dans notre département, comme dans toute la région Picardie, de trop nombreuses inégalités demeurent entre les élèves : parcours scolaires déterminés par les origines familiales et sociales, décrochages marqués dans les zones les plus défavorisées, différences importantes dans l'accès à la culture, orientations aléatoires et mal adaptées pour les élèves les plus fragiles.

Le Conseil général entend investir ce champ d'action et proposer, en partenariat avec les autres acteurs éducatifs, des mesures de lutte contre ces inégalités. Assurer l'égalité des chances en milieu scolaire, c'est assurer à tous les élèves la possibilité de recevoir les apprentissages nécessaires à la construction de leur vie sociale, professionnelle et civique.

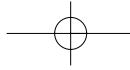


Les projets éducatifs locaux (PEL)

L'éducation, par nature multiple et diversifiée, ne s'arrête pas au sortir de la salle de classe. Elle s'inscrit dans toutes les étapes de la vie du collégien et se nourrit de tous ses échanges, de toutes ses rencontres. Multiplier les portes d'entrée sur le monde, c'est aussi multiplier pour le jeune les chances de réussir son parcours scolaire, son parcours professionnel, d'orienter sa vie selon ses propres choix.

C'est tout le sens des projets éducatifs locaux que le Conseil général entend mettre en place. Offrir aux jeunes, par des échanges, des rencontres, des expériences enrichissantes, la possibilité de développer leurs goûts et leurs talents, de se sentir mieux dans leur vie, de développer des capacités auxquelles l'école accorde une moindre importance, de s'ouvrir aux autres.

Les PEL seront consacrés à l'accès des jeunes à des activités sportives, culturelles, citoyennes dans le temps péri-scolaire. L'articulation éducative entre ce temps et le temps scolaire, trop souvent négligée, sera mise en valeur.



Dans ce domaine, les dispositifs sont déjà nombreux et, avec le temps, se superposent plus qu'ils ne se complètent. Les projets éducatifs locaux du Conseil général ne viendront pas s'ajouter à cet ensemble : ils viendront combler un manque dans les zones qui en sont dépourvues, compléter ou renforcer les dispositifs les plus fragiles, et auront vocation, dans les autres cas, à mettre en cohérence la profusion des dispositifs existants.

Dans ce cadre déjà très élaboré, le Conseil général doit se distinguer par ce qui fait sa spécificité : son échelle territoriale. Autrement dit, il agira dans ce domaine :

- en maillant le territoire départemental d'un réseau de projets éducatifs locaux qui ne laisse, à terme, aucun espace isolé ;
- en veillant, dans la constitution de ce réseau, à l'équilibre du territoire, c'est-à-dire en affirmant certaines priorités géographiques : les zones dépourvues de dispositifs existants ou dont les dispositifs sont fragiles, les zones rurales "enclavées", les zones urbaines (villes ou quartiers urbains) défavorisées ;
- en introduisant dans le champ d'application des PEL des problèmes propres au département, comme celui des transports.

L'échelon national et la vision globale choisis dans la majorité des solutions proposées en matière éducative sont souvent inadaptés, parce que trop éloignés des spécificités des publics scolaires. A des problèmes différenciés, les réponses les plus prometteuses ne peuvent être trouvées que localement. L'action des équipes éducatives et des collectivités locales est donc déterminante. Elle doit s'appuyer sur un atout majeur : la proximité.

Les projets éducatifs locaux ont vocation à faire remonter du terrain les solutions éducatives les mieux adaptées aux spécificités territoriales, souvent cloisonnées du fait des inégalités sociales et culturelles.

Seront par ailleurs favorisés les projets visant à sensibiliser les collégiens à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement, et plus généralement aux enjeux du développement durable.

Soutenir des projets éducatifs locaux

SÉLECTIONNER
ET SOUTENIR
DES PROJETS
CENTRÉS
SUR LES ACTIVITÉS
PÉRI-SCOLAIRES.

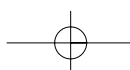
SOUTENIR
DES INITIATIVES
PERTINENTES
EN MATIÈRE
DE LUTTE
CONTRE
LE DÉCROCHAGE
SCOLAIRE.

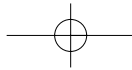
L'un des textes de référence pour la définition de ce type de projet et pour sa mise en œuvre est un document publié en 2001 par la Délégation interministérielle à la ville (DIV), intitulé "Projet éducatif et politique de la ville". La philosophie d'ensemble des PEL y est clairement formulée, qui vise à "la mobilisation intelligente des capacités d'initiative" de tous les acteurs de l'éducation, entendue au sens le plus large possible. La méthodologie de montage des PEL inscrite dans ce document nous servira de fil conducteur.

L'exemple des **contrats éducatifs locaux** (CEL) est également déterminant. Le site web du contrat éducatif local définit la manière dont un contrat doit être présenté et les axes d'action prioritaires à couvrir.

Chaque projet doit satisfaire aux exigences d'un projet éducatif de qualité, conforme à un **cahier des charges** qui devra remplir les conditions suivantes :

- correspondre aux besoins éducatifs repérés par un diagnostic territorial ;
- mettre en cohérence les différents projets, actions, dispositifs existant sur le territoire (projets d'école, projets d'établissement, projets associatifs,





- accompagnement scolaire, éducation artistique) ;
- prévoir des espaces de concertation, de réflexion, d'information entre les acteurs ;
 - présenter le cadre pédagogique dans lequel s'inscrivent les activités et où sont explicités les objectifs, les choix, les progressions, la qualité des intervenants ;
 - désigner un coordonnateur assurant l'interface entre les acteurs éducatifs, facilitant la régulation, rendant compte des résultats ;
 - proposer des modes de suivi, de régulation et d'évaluation.

Les **activités** doivent permettre :

- le développement de l'inventivité, des aptitudes logiques notamment par la pratique de jeux individuels et collectifs ;
- le développement de la curiosité et de l'esprit scientifique par l'expérimentation (par le biais, par exemple, d'opérations comme "Petits débrouillards" ou "La main à la pâte") ;
- l'aptitude à la communication, en particulier par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
- la connaissance de son corps et sa maîtrise par diverses activités physiques et sportives et d'éducation à la santé ;
- le développement de la sensibilité, de la curiosité et de la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles ;
- l'amélioration des résultats scolaires grâce à des actions respectant les principes de la charte de l'accompagnement scolaire ;
- l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté.

Ces éléments ont inspiré la définition des projets éducatifs locaux du Conseil général, avec quelques aménagements.

Les appels à projet seront lancés en direction des **équipes pédagogiques, des communes ou communautés de communes et des associations**.

Les PEL donneront lieu à des **conventions**, signées avec ces différentes structures, en privilégiant nettement les démarches intégrées qui associent, sur un territoire donné, un large ensemble de partenaires. Ils définiront les objectifs des acteurs, les publics ciblés, les moyens disponibles et les éléments d'évaluation. Ils seront signés pour un à trois ans. On s'attachera en particulier à ce que les PEL soient mis **en cohérence avec d'autres actions**, projets ou programmes menés sur le territoire concerné : projets d'établissement, CEL, équipes de réussite éducative, programmes sociaux, activités sportives, contrats de développement culturel, etc.

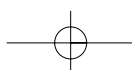
En complément de cette exigence de cohérence, une partie des fonds des PEL sera réservée à des **initiatives totalement nouvelles**, qui auront une valeur innovante et qui pourront, quant à elles, être présentées par un nombre limité de partenaires (une équipe pédagogique, une association ou une collectivité locale par exemple). Les projets qui seront proposés dans ce second ensemble devront concerner la problématique du **décrochage scolaire**.

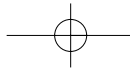
L'ensemble des PEL fera l'objet d'un **suivi attentif**. On veillera à ce qu'ils soient connus et partagés par les acteurs de la communauté éducative. Ils seront présentés sur un **espace web spécifique**, inséré au portail éducatif du Conseil général⁵ (cf. infra).

Les formulaires de proposition et de présentation des projets par les différents partenaires seront uniques et simples à remplir, sans complications **ni formalités inutiles**. Les premiers projets seront mis en oeuvre au cours l'année 2006.



⁵ Cf. www.education.gouv.fr/cel/pres.htm





La lutte contre le décrochage scolaire

Lorsque l'égalité des chances n'est plus assurée pour tous les élèves du fait de leur situation familiale (difficultés économiques ou sociales), de leur santé (maladie, handicap) ou de tout autre facteur, ces élèves se retrouvent dans l'impossibilité de suivre leur scolarité normalement et de s'adapter à la vie scolaire.

Le décrochage et l'échec scolaires ont dès lors partie liée, sans se recouper tout à fait. L'échec est le plus souvent irrémédiable et pèse sur toute une vie alors que le décrochage peut être temporaire.

De multiples actions peuvent être conduites, qui permettent de juguler le phénomène et de ramener les élèves en difficulté vers une scolarité normale ou vers des cursus de formation adaptés.

POUR SUIVRE
LE DIALOGUE
AVEC L'INSPECTION
ACADÉMIQUE
POUR OUVRIR
UNE CLASSE-RELAIS
DANS LE BEAUVAISIS
À LA RENTRÉE
SCOLAIRE 2006.

Soutien au dispositif relais

Une équipe de travail commune à l'Inspection académique et au Conseil général déterminera au cours de l'année scolaire 2005-2006, le lieu d'accueil de cette structure et ses modalités de fonctionnement. A terme, la possibilité d'accueillir les élèves de la classe-relais au sein d'un internat éducatif qui pourrait être construit à Beauvais ou dans le Beauvaisis sera étudiée.

Une bonne évaluation du dispositif, et en particulier des élèves auxquels ce dispositif doit s'adresser en priorité, apparaît indispensable. Le Conseil général a apporté en 2005 son concours financier à une étude qualitative sur l'impact des classes-relais sur les élèves. Les résultats de cette étude permettront d'ouvrir des perspectives quant à l'évolution du dispositif dans les années à venir.

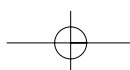
PARTICIPER,
AUX CÔTÉS
DES MUNICIPALITÉS
ET DES SERVICES
DE L'ÉTAT CONCERNÉS,
AU DISPOSITIF DE
RÉUSSITE ÉDUCATIVE,
AFIN DE REPÉRER
LES JEUNES EN
SITUATION DE RUPTURE
(DU PRIMAIRE AU
COLLÈGE) ET DE LEUR
OFFRIR UNE RÉPONSE
INDIVIDUALISÉE, TANT
EN TERME DE
FORMATION
QUE DE SOUTIEN
ÉDUCATIF
ET DE REPRISE DE LEUR
SCOLARITÉ.

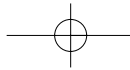
Dispositif de réussite éducative

Les dispositifs de réussite éducative visent, selon les termes de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), "à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Ils visent à accompagner, dès la maternelle, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement".

Il s'agit donc, selon l'esprit des textes, de prévenir le décrochage scolaire le plus en amont possible.

Au sens strict, ce dispositif ne concerne que les communes en contrat de ville. Il pourra toutefois être étendu à d'autres villes, mais aussi au secteur rural où le Conseil général prendra l'initiative, en s'appuyant sur ses services sociaux, de mettre en place des équipes de réussite éducative en lien avec les partenaires locaux de l'éducation nationale et en y associant les centres communaux d'action sociale. Ce dispositif combine un double effet qui peut s'avérer vertueux, celui de la proximité et celui de l'attention aux parcours individuels





Institut Isara

Cet institut proposera aux jeunes sortis du système éducatif sans qualification un dispositif de reprise d'études aboutissant à l'obtention d'un diplôme ou d'un concours de la fonction publique territoriale dans les métiers du sport ou de l'animation. Elle offrira aux jeunes en formation la possibilité d'être logés sur place grâce à un internat. Elle accueillera des promotions de 10 à 15 élèves chaque année.

CRÉER
UN INSTITUT
DE FORMATION
AUTOUR DES MÉTIERS
DE L'ANIMATION
ET DU SPORT SUR UN
SITE LOCALISÉ
À BEAUVAIS.

Soutien scolaire

Dans un souci d'égalité des chances, organiser un dispositif public de soutien aux apprentissages couvrant l'ensemble du territoire et s'intégrant aux dispositifs existants (du type Contrat locaux d'aide à la scolarité, CLAS).

Le Conseil général mobilisera des étudiants sur des projets de soutien scolaire en direction des élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage. Il proposera aux familles qui en feront la demande, un appui au soutien scolaire, sur la base de critères de ressources.

La possibilité de donner ces cours de soutien sera réservée aux étudiants de l'Oise. Des partenariats devront être établis entre le Conseil général et des associations étudiantes afin de mettre en relation les étudiants désireux d'aider de jeunes élèves en difficulté.

Ce dispositif permettra aussi de créer un lien de "parrainage" durable entre l'élève et l'étudiant. Une relation différente, plus souple et plus personnalisée que celle qui existe habituellement entre professeur et élève, pourra être ainsi instituée.

DANS UN SOUCI
D'ÉGALITÉ DES
CHANCES, ORGANISER
UN DISPOSITIF PUBLIC
DE SOUTIEN AUX
APPRENTISSAGES
COUVRANT L'ENSEMBLE
DU TERRITOIRE ET
S'INTÉGRANT AUX
DISPOSITIFS EXISTANTS.

Cours complémentaires en ligne

Ces cours supplémentaires en ligne fourniront :

- une aide aux devoirs ;
- l'accès à des compléments interactifs pour approfondir les cours ;
- le suivi de la progression de manière individualisée ;
- l'accès à un réseau de messagerie avec possibilité de poser des questions à des professeurs volontaires.

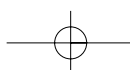
Ils offriront une solution d'accompagnement scolaire par Internet, personnalisée en fonction des besoins et du parcours de l'élève. Ce système pourra intégrer, à terme, des productions éducatives d'enseignants et d'élèves pour aboutir à la constitution d'un véritable "collège en ligne" ou collège virtuel, qui sera conçu comme une base documentaire et pédagogique interactive, propre à la communauté éducative.

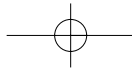
La mise en œuvre de ce "collège en ligne" s'appuiera sur deux modes d'action : appel à un ou plusieurs éditeurs numériques privés spécialisés dans ce genre de contenus et achat par le Conseil général du matériel adéquat ; travail avec des enseignants qui définiront eux-mêmes les contenus mis à la disposition des élèves, en partenariat avec l'Inspection académique.

Le Conseil général recherchera pour cette action des partenariats, en particulier avec le Centre national d'enseignement à distance (CNED), qui propose des formations adaptées aux élèves à besoins éducatifs particuliers⁶.

DÉVELOPPER, AU SEIN
DU RÉSEAU DES
COLLÈGES DU
DÉPARTEMENT, UN
SYSTÈME DE COURS
COMPLÉMENTAIRES
EN LIGNE AUXQUELS
LES ÉLÈVES POURRONT
ACCÉDER DEPUIS LES
SALLES INFORMATIQUES
ET LES CENTRES
DE DOCUMENTATION
DES COLLÈGES, DES
ESPACES PUBLICS
NUMÉRIQUES,
OU DE CHEZ EUX.

⁶ In "Note de cadrage",
Délégation interministérielle à
la ville, avril 2005.





ENGAGER
DES PARTENARIATS
DE RECHERCHE-ACTION
AVEC DES ÉQUIPES
UNIVERSITAIRES
FIN DE MIEUX
CONNAÎTRE
LES SPÉCIFICITÉS
DU DÉPARTEMENT
DE L'OISE
DANS LE DOMAINE
DE L'ÉDUCATION.



Partenariat de recherche-action

Ce travail, réalisé en partenariat avec l'Université de Picardie Jules Verne et l'I.U.F.M. de Picardie, reposera sur des bourses universitaires, attribuées chaque année par le Conseil général à de jeunes chercheurs à la suite d'un appel à projets.

L'orientation

Le taux de jeunes sortis du système éducatif sans qualification est important dans le département (cf. introduction). La Picardie enregistre une forte proportion de personnes non diplômées et un déficit des niveaux les plus qualifiés.

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer un tel retard :

- les difficultés économiques et socioculturelles des familles se traduisent par une importante proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement adapté du second degré (SEGPA) et en 3ème d'insertion ;
- l'offre de formation est insuffisante en termes de cycles courts, notamment de CAP ;
- le taux d'abandon est élevé en cours d'études, notamment chez les jeunes qui préparent un CAP ou un BEP.

Une cause majeure se détache : le défaut d'orientation. L'action du Conseil général pour remédier à cette difficulté est double :

- proposer une information fiable et actualisée en permanence, en mettant en adéquation l'offre et la demande de formation ;
- faire parvenir ces informations par différents moyens à tous les publics et notamment à ceux qui sont éloignés de ces sources d'information.

Forum emploi-formation

ÉVALUER ET
RÉORIENTER,
EN PARTENARIAT
AVEC L'ÉDUCATION
NATIONALE,
LES FORUMS
EMPLOI-FORMATION.

La réorganisation et la dynamisation des forums emploi-formation permettront d'informer plus efficacement les élèves et leurs familles. En partenariat avec l'éducation nationale, le Conseil général dressera un état des lieux et effectuera un diagnostic des forums existants. Des partenariats entre les collèges, les lycées, les centres de formation et les universités seront montés pour l'organisation de salons qui permettront de mieux faire connaître les filières offertes aux jeunes et l'offre de formation dans la région.

SIGNER
UNE CONVENTION
AVEC LE CONSEIL
RÉGIONAL
ET L'ONISEP
POUR QUE LE SITE
"PLANÈTE MÉTIERS
PICARDIE"
SOIT ACCESSIBLE DANS
TOUS LES COLLÈGES
DE L'OISE.

Site web "Planète Métiers Picardie"

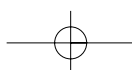
Le Conseil régional de Picardie ⁷ a mis en place en 2000, en partenariat avec l'ONISEP, un site web d'information et d'aide à l'orientation.

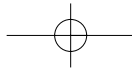
Ce site offre :

- des fiches métiers et des fiches diplômes ;
- des vidéos illustrant les métiers ;
- un accès vers d'autres sites d'information.

Il sera mis à la disposition des collèges de l'Oise.

⁷ Cf. "Schéma prévisionnel des formations 2001-2007", Conseil régional de Picardie, 11/01.





L'accompagnement des parents

L'attention que le milieu éducatif doit porter aux parents dans leur dimension éducative et la manière dont ils peuvent être sensibilisés à leur rôle spécifique de parents d'élèves, occupent depuis plusieurs années une place importante dans la réflexion sur l'Ecole.

Il apparaît central à bien des égards et peut être **rattaché à d'autres problématiques** : celles des nouvelles technologies éducatives (NTE), de la structure architecturale et de l'occupation de l'espace des collèges (avec la question de savoir comment les parents peuvent y être accueillis et quelle place peut ou doit leur être réservée), de la communication avec les familles. La question de la parentalité est donc transversale et sera systématiquement prise en compte dans la réflexion sur le collège du troisième millénaire, dans le processus de mise en place des ENT, dans l'instauration d'un meilleur partenariat avec la communauté éducative.

L'ensemble des actions contenues dans le projet éducatif territorial devront par ailleurs bénéficier aux jeunes pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, et en particulier à ceux qui séjournent en maisons d'enfants. Ces maisons feront l'objet d'un programme de modernisation qui permettra de les doter d'un espace Internet.

Création d'une Ecole des parents et des éducateurs

Un partenariat sera recherché avec la **Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs** (FNEPE). Cette association loi de 1901, créée en 1970, fédère 40 Ecoles des parents et des éducateurs (EPE), départementales ou régionales.

Les EPE proposent un certain nombre de services utiles (permanences téléphoniques, espaces "écoute jeunes"), met en place des espaces ouverts d'échanges (maisons ou cafés des parents, dans ou hors des collèges, accès pour les parents au CDI, lieux d'écoute parents/enfants), des consultations (pour parents, enfants, adolescents et couples confrontés à des difficultés quotidiennes et concrètes, des crises ou des tensions familiales), des actions collectives (groupes de paroles de parents ou de jeunes, conférences-débats, rencontres sur des thèmes comme l'exercice de la parentalité, les relations famille/école, la violence, l'adolescence, l'autorité, etc.) et apporte son expertise dans ce domaine.

DÉVELOPPER DES LIEUX
D'ÉCOUTE ET D'ÉCHANGE
POUR LES PARENTS.

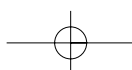


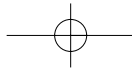
Les Maisons de l'adolescent

La Maison de l'adolescent est un réseau local et un lieu destiné spécifiquement à l'accueil, à l'écoute et à l'accompagnement de jeunes en difficulté ayant besoin de conseils, d'informations et de réponses à leurs préoccupations. Les équipes pluridisciplinaires qui en auront la charge apporteront des réponses diversifiées en matière de santé, d'éducation, de justice, de soutien psychologique. Le soutien apporté aux adolescents leur permettra d'être acteurs de la résolution de leurs difficultés.

Une aide, un conseil, un soutien pourront également être apportés aux familles dans ces maisons. La première ouvrira au début de l'année 2006 à Beauvais.

CRÉER
TROIS MAISONS
DE L'ADOLESCENT
À BEAUVAIS,
COMPIÈGNE
ET CREIL.





METTRE
À DISPOSITION
DE LA COMMUNAUTÉ
ÉDUCATIVE
UN SITE INTERNET
CENTRALISANT
L'ENSEMBLE
DES INFORMATIONS
DÉPARTEMENTALES
SUR L'ÉDUCATION.

Un portail éducatif sur le web

Les parents d'élèves ne disposent pas toujours des informations leur permettant de suivre, de comprendre et d'orienter la scolarité de leurs enfants.

Le Conseil général créera, à partir de son site web, un portail à destination de la communauté éducative. Il sera destiné aux parents d'élèves, pour leur permettre de mieux connaître les efforts du Conseil général en matière d'éducation, les institutions vers lesquelles ils peuvent se tourner en cas de besoin, les offres associatives ou de service liées aux questions qu'ils se posent ou aux difficultés qu'ils rencontrent. Ce portail renverra également vers des forums spécialisés, un espace enseignant, des liens utiles, ou encore les sites web des collèges.

La lutte contre les discriminations



La lutte contre les discriminations constitue un enjeu d'autant plus essentiel qu'elle concerne les jeunes. C'est en effet dès le plus jeune âge, celui où l'élève n'a pas encore de préjugés profondément ancrés, qu'il faut le sensibiliser au respect des différences, éveiller sa curiosité envers "l'autre", l'inconnu, et valoriser l'apport et la richesse des rencontres interculturelles. Cette lutte permet également à chaque enfant d'être confronté à ses droits et à ses devoirs de citoyen et de développer un sentiment naturel et spontané de solidarité.

Ce travail autour de la lutte contre les discriminations se fera en partenariat avec le FASILD, Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations. Ce partenariat s'appuiera sur une convention et se déclinera en plusieurs actions.

ELABORER
UNE CHARTE DE LUTTE
CONTRE LES
DISCRIMINATIONS.

Charte de lutte contre les discriminations

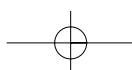
Une Charte de lutte contre les discriminations sera rédigée et diffusée auprès de tous les acteurs concernés. Elle offrira un affichage clair de la politique et des engagements du Conseil général en la matière.

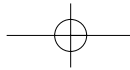
En complément de cette charte, l'adhésion au centre de ressources "Espace picard pour l'intégration" est décidée.

ELABORER
ET SIGNER UNE
CONVENTION
POUR L'ÉGALITÉ
DES CHANCES
DÉFINISSANT LE CADRE
DES POLITIQUES
ET DES ACTIONS
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DANS CE DOMAINE.

Convention pour l'égalité des chances

Cette convention sera rédigée conjointement par le Conseil général et le FASILD. Elle fixera le cadre de la politique du Conseil Général en matière de promotion de l'égalité des chances en indiquant ses grands principes, ses objectifs et se déclinera en plusieurs projets.





Elle s'articulera autour de trois grands thèmes :

- la promotion de l'égalité des chances ;
- la lutte contre les discriminations ;
- la promotion de la diversité culturelle.

Accès à l'emploi

Les publics ciblés sont les jeunes sortis du système éducatif sans qualification, issus de milieux sociaux difficiles, de quartiers défavorisés.

Cette formation proposera un cursus alternant des heures de préparation aux concours et des heures de travail sous la forme de vacation ou de stage dans des administrations ou des établissements publics, en particulier le Conseil général. Ce dispositif a l'avantage de motiver les élèves, de les aider et de leur faire découvrir sur le terrain les métiers qu'ils sont susceptibles d'exercer.

FAVORISER
L'ACCÈS AUX MÉTIERS
DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET AIDER
LES JEUNES EN
DIFFICULTÉ À PASSER
LES CONCOURS,
NOTAMMENT DE
CATÉGORIE C
(NIVEAU BREVET DES
COLLÈGES).

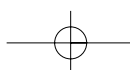
"Ecole au cœur de la ville" : accueillir les primo-arrivants

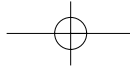
A chaque rentrée scolaire, de nombreux enfants étrangers d'origines différentes, enfants de demandeurs d'asile ou d'immigrants, arrivent en France et y sont scolarisés pour la première fois. Ils sont placés dans des classes d'initiation à la langue française et dans des classes où ils suivent la formation normale d'un enfant de primaire ou de collège. Ces enfants ont peu de temps pour comprendre une nouvelle culture.

Le Conseil général, en partenariat avec le FASILD, développera un projet déjà expérimenté dans l'Oise : "Ecole au cœur de la ville". Ce projet consiste à proposer aux enfants et à leurs familles des sorties culturelles leur permettant de se familiariser avec leur lieu d'habitation et de tisser un réseau de connaissances utiles dans le cadre d'un processus d'intégration.

Parallèlement, le Conseil général commandera une exposition sur le thème de la mémoire ouvrière, qui pourra être une étape avant la création d'un musée de la mémoire ouvrière à Creil. Elle se fera avec la collaboration des archives départementales. Le thème de la mémoire ouvrière présente l'avantage de rassembler tous les Isariens, issus de l'immigration ou non, autour d'une histoire commune, et de créer des échanges intergénérationnels.

AMÉLIORER
L'ACCUEIL
DES PRIMO-ARRIVANTS
ET LEUR INTÉGRATION
DANS UN NOUVEAU
PAYS, UNE NOUVELLE
VILLE ET UNE NOUVELLE
CULTURE,
TOUT EN FAVORISANT
LES ÉCHANGES
INTERCULTURELS,
AVEC LE SOUCI
PERMANENT
DE VALORISER LEURS
PROPRES APPORTS
EN TERMES DE CULTURE
MAIS AUSSI D'HISTOIRE
ET DE PARCOURS DE VIE.

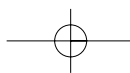


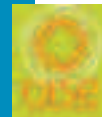


Une faible mobilité pèse sur l'autonomie des jeunes et leur capacité à prendre en charge leur destin professionnel et social. L'effort à mener concerne les collégiens, en particulier ceux qui s'appêtent à quitter le collège, mais aussi les lycéens et les étudiants. Pour remédier à



cette situation, l'octroi de bourses aux familles qui en ont besoin existe déjà mais doit être revu, en fusionnant certaines des bourses scolaires traditionnelles et les bourses de mobilité dans un projet global d'aide à la poursuite d'études.





Des jeunes Isariens autonomes et créatifs

Mobilité des jeunes et autonomie, une dynamique à créer
 Développement culturel et lecture publique
 Autonomie et esprit d'initiative
 Eco-citoyenneté

Créativité, autonomie, mobilité : tels doivent être les maîtres-mots du contrat que nous entendons passer avec la jeunesse de notre département. Nécessaires à l'épanouissement de chacun dans l'espace social, ces objectifs constituent également des atouts fondamentaux pour réussir sa vie professionnelle.

Mobilité des jeunes et autonomie, une dynamique à créer

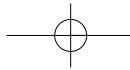
Difficultés pour les élèves à trouver les formations adaptées à leurs besoins dans leur bassin de résidence (en particulier les CAP, les BEP et les BTS), impossibilité pour les familles de financer les études de leurs enfants en dehors de leur lieu de résidence, résistances socioculturelles à l'éloignement, en particulier en milieu rural, **tout se mêle pour contrarier la mobilité des jeunes Isariens**. Cette faible mobilité pèse à son tour sur les taux d'abandon d'études et de sortie sans diplôme du système scolaire.

Elle pèse également, en corollaire, sur l'autonomie des jeunes et leur capacité à prendre en charge leur destin professionnel et social.

L'effort à mener concerne les collégiens, en particulier ceux qui s'apprentent à quitter le collège, mais aussi les lycéens et les étudiants. Pour remédier à cette situation, l'octroi de **bourses** aux familles qui en ont besoin existe déjà mais doit être revu, en fusionnant certaines des bourses scolaires traditionnelles et les bourses de mobilité dans un projet global d'aide à la poursuite d'études.

Dans la définition de ce nouveau système de bourses, l'accent sera mis sur la notion de trajectoire individuelle.





CRÉER,
EN PARALLÈLE
DES BOURSES
SOCIALES
DÉJÀ EXISTANTES,
UNE OFFRE
DE BOURSES
VISANT
À FACILITER
LA MOBILITÉ DES
JEUNES AU SEIN
DU TERRITOIRE.

Les bourses de mobilité

Plusieurs principes guideront la mise en place de ces bourses de mobilité :

- accorder aux jeunes en formation (courte ou longue, initiale ou continue, à temps plein ou en alternance) **des ressources en adéquation avec leurs besoins réels**. Cela signifie d'abord que l'effort devra porter en priorité sur les jeunes dont le potentiel de mobilité est le plus réduit : **ceux qui sont engagés dans une filière professionnelle** ou dans des formations professionnalisantes et qui doivent pouvoir accéder à des cursus spécifiques et être soutenus pour effectuer des stages dans d'autres régions ou à l'étranger. Cela signifie aussi que les bourses attribuées le seront en complément des aides européennes, nationales ou régionales qu'ils auront obtenues par ailleurs. C'est déjà la pratique aujourd'hui : elle devra être renforcée et systématisée, en liaison plus étroite avec les offres proposées ;
- l'effort du Conseil général en la matière ne saurait toutefois être que financier ; les jeunes doivent aussi trouver auprès de l'administration départementale, **un partenaire qui les oriente et les appuie** dans leurs recherches de financements et dans le montage de leurs dossiers, en particulier dans les nouvelles Maisons du Conseil général ;
- considérer l'étudiant, le plus souvent majeur, comme un adulte à part entière et non comme un prolongement de la cellule familiale, dont il aspire à s'émanciper. Ainsi, **le traitement des dossiers de bourses devra tenir compte**, dans la mesure du possible, **de la situation de l'étudiant et non de celle de ses parents**. Cette mesure doit être accompagnée de garde-fous afin de ne pas renforcer la discrimination sociale.

CONSTRUIRE
DES INTERNATS
ÉDUCATIFS FACILITANT
L'HÉBERGEMENT
DES ÉLÈVES
DANS LE CAS
OÙ LEUR CHOIX
D'ORIENTATION
LES AMÈNE
À S'ÉLOIGNER
DU DOMICILE
DE LEURS PARENTS.

Création d'internats

La mobilité et l'autonomie des jeunes passent par l'accès à un logement, notamment pour les collégiens orientés vers des filières courtes et des formations spécifiques. Le Conseil général mènera une politique de construction de petits internats en partenariat avec l'Inspection académique, permettant à ces jeunes d'accéder à un logement à faible coût, présentant les avantages d'un encadrement et d'une vie en collectivité tout en évitant les déplacements coûteux et fatigants.

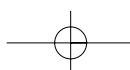
Ces créations porteront dans un premier temps sur un deuxième internat de collègue et un internat intégré à l'Institut ISARA.

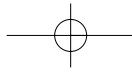
APPORTER,
SOUS CONDITIONS
DE RESSOURCES,
UNE AIDE
FINANCIÈRE
AUX JEUNES
DE 18 À 25 ANS
POUR LEUR
PERMETTRE DE
PASSER LE

Aide à l'obtention du permis de conduire



Une aide financière sera proposée, sous conditions de ressources, aux jeunes Isariens de 18 à 25 ans afin de les aider à passer leur permis de conduire.





Développement culturel

Contrat départemental de développement culturel

L'éducation artistique et culturelle concourt à la construction intellectuelle et sensible des enfants et des jeunes. Elle contribue à la formation de la personnalité et constitue un facteur déterminant de la structuration de l'identité de chacun.

La sensibilisation artistique dans les collèges de l'Oise, indissociable de la formation des publics à venir, constitue naturellement une priorité du Conseil général en matière de développement culturel. Le Conseil général de l'Oise, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Picardie et l'Inspection académique de l'Oise, renouvellent leur engagement en faveur de l'éducation artistique et culturelle des élèves, en ouvrant les dispositifs existants à l'ensemble des champs artistiques et en étendant leur action vers toutes les populations du territoire isarien.

Cette volonté se traduit par un contrat départemental de développement culturel, qui vise à associer équipes pédagogiques et acteurs culturels dans des projets communs profitant aux collégiens du département. Ce contrat offre une grande souplesse aux modalités d'intervention choisies et favorise la présence constante, renouvelée et diversifiée, au cours de la scolarité des collégiens, d'intervenants en phase avec les nouvelles problématiques de la création artistique.

Les jeunes du département pourront ainsi, au cours de leur scolarité, rencontrer des artistes et aborder toutes les formes d'expression artistique.

L'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans un contexte marqué par de nouvelles exigences liées à la diversité :

- des champs reconnus dans le monde des arts et de la culture ;
- des démarches pédagogiques ;
- des jeunes publics, qui supposent des actions renforcées dans les zones socialement défavorisées ou géographiquement isolées ;
- des partenariats dans lesquels les structures artistiques et culturelles et les collectivités territoriales s'engagent de plus en plus.

Dans ce nouveau contexte, le contrat départemental de développement culturel s'appuie sur la double volonté :

- de renforcer les missions éducatives des structures et institutions culturelles ;
- d'inscrire **un volet culturel dans chaque projet d'établissement** scolaire en articulant étude scolaire, apprentissage de savoir-faire et pratique culturelle.

Conçu pour élargir et assouplir les modes d'interventions dans les classes, ce contrat vise tout autant à faire entrer dans les établissements les pratiques artistiques de toutes disciplines qu'à habituer les collégiens à la fréquentation des œuvres dans leur contexte. Interventions en classe et expositions ou représentations se répondent.

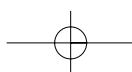
Le contrat comprend deux volets :

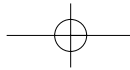
- les parcours culturels, pour lesquels les équipes pédagogiques et les acteurs culturels définissent ensemble un projet d'intervention au sein de l'établissement (de 2 à 4 projets par établissement, de 20 à 30 heures

PROMOUVOIR,
EN PARTENARIAT
AVEC L'INSPECTION
ACADÉMIQUE
ET LA DRAC,
LES INITIATIVES
ARTISTIQUES
AU SEIN
DES COLLÈGES
DU DÉPARTEMENT.



DES JEUNES ISARIENS
AUTONOMES ET CRÉATIFS





chacun en temps scolaire, réparties en fonction des nécessités du projet subventionné à hauteur de 6 000 euros par collège) ;

- les programmes de sensibilisation en appui sur des réseaux, c'est-à-dire la fréquentation par les élèves de manifestations artistiques organisées par le Conseil général et ses partenaires, hors établissement : collège et cinéma, résidence d'artistes, événements culturels.

Les projets de parcours culturels sont rédigés conjointement par les équipes pédagogiques et les structures culturelles.

Les établissements partie prenante du contrat construisent au minimum deux projets culturels, et invitent donc deux structures. La transdisciplinarité, même si elle n'est qu'éventuelle, peut profiter aux projets comme à l'établissement : la communauté pédagogique dans son entier doit se sentir invitée à la rencontre.

La formation de la communauté pédagogique aux enjeux artistiques et culturels sera favorisée en lien étroit avec l'Inspection académique.

L'accès à la lecture

Trop d'élèves, à l'école ou au collège, dans notre département comme dans le reste de la France, souffrent d'une insuffisante maîtrise de la lecture. Acquis fondamental pour l'accès à la formation, à l'information et au savoir, la lecture doit impérativement devenir le bien commun de tous les élèves et de tous les jeunes. Il s'agit d'un élément crucial dans le combat pour l'égalité des chances.

Le Conseil général s'engage donc à développer la lecture publique par le biais, entre autres, du réseau des bibliothèques départementales.

Les centres de documentation des collèges

Les centres de documentation des collèges constituent des espaces indispensables pour les collégiens en termes d'accès aux livres et à la lecture. Dans la perspective d'un collège ouvert sur son environnement, les CDI doivent être ouverts aux parents d'élèves et être un lieu ressource dans le cadre des activités culturelles pratiquées dans l'établissement. On constate cependant que, même s'ils sont pour la plupart agréables et correctement fréquentés par les collégiens, beaucoup manquent de ressources.

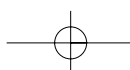
Au cours de l'année 2006, le Conseil général lancera une enquête auprès des documentalistes des collèges du département, pour connaître leurs demandes, leurs attentes et leurs besoins. Des propositions seront ensuite formulées afin d'affecter une aide spécifique destinée à l'acquisition de livres et d'autres matériels.

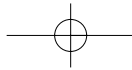
Ateliers d'écriture et de lecture

En partenariat avec des associations de jeunesse, le réseau des bibliothèques, la résidence d'artistes du Conseil Général et des librairies, des auteurs viendront rencontrer des groupes d'élèves au sein des collèges. Ils écriront

ACCORDER
UNE DOTATION
EXCEPTIONNELLE
ET ADAPTÉE
AUX BESOINS
DES CENTRES
DE DOCUMENTATION
DES COLLÈGES.

ORGANISER
UNE MANIFESTATION
D'ATELIERS
D'ÉCRITURE,
POUR RÉCONCILIER
LES JEUNES
AVEC LA LECTURE,
L'ÉCRITURE
ET LES ÉCRIVAINS.





un court texte faisant écho à cette rencontre. Ces textes seront présentés aux personnes du groupe, relus en commun et discutés. Le deuxième temps de cette rencontre consistera à parcourir ensemble les différents lieux de lecture de la ville et à se retrouver pour que les textes, illustrés, mis en page, imprimés et agrandis en affiches soient lus sur scène par des comédiens amateurs et professionnels.

Bibliothèque numérique de l'Oise

Dans le cadre du plan haut débit qui couvrira l'ensemble du département, une grande opération de numérisation de manuscrits et d'imprimés originaux contenus dans les fonds documentaires relevant du Conseil général sera entreprise.

Face à l'offensive menée par des groupes privés internationaux pour numériser d'impressionnantes quantités de documents papier, le service public ne peut en effet rester en retrait d'un mouvement dont l'enjeu concerne, à terme, la liberté et la gratuité de l'accès au savoir. Une telle action suppose bien évidemment des moyens matériels et humains importants. Des partenaires devront être identifiés.

La bibliothèque numérique de l'Oise ainsi constituée aura vocation à s'intégrer à la bibliothèque numérique européenne, actuellement en cours de création.



NUMÉRISER LES FONDS DOCUMENTAIRES DU DÉPARTEMENT.

Autonomie et esprit d'initiative

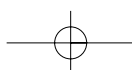
L'autonomie et l'épanouissement des jeunes passent par la possibilité qui leur est offerte de se faire entendre et de traduire concrètement, sous forme de projets, leurs aspirations et leurs besoins. Cet esprit d'initiative dépend de l'encouragement qu'ils reçoivent de la part des pouvoirs publics. Le Conseil général soutiendra les projets portés par de jeunes Isariens. Cet appui revêtira deux formes principales : soutien financier d'une part et, d'autre part, création et animation de dispositifs permettant la prise d'initiative.

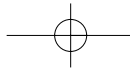
Le Conseil général des Jeunes

Délégués de classe de 4ème, les conseillers généraux jeunes sont élus par les délégués de classe pour un mandat de deux ans. La première année est consacrée à la définition d'un projet et à sa validation ; la deuxième à la réalisation des projets.

Au niveau de chaque collège, des Clubs "Conseil général" permettent aux conseillers généraux jeunes de travailler avec leurs camarades de collège aux projets en cours d'élaboration ou de réalisation. Ces clubs sont composés d'encadrants pédagogiques et d'élèves volontaires.

CRÉER UN CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES, LIEU D'ÉCHANGES DONNANT AUX COLLÉGIENS LA POSSIBILITÉ DE S'IMPLIQUER DANS LA VIE LOCALE.





SOUTENIR DES PROJETS, INDIVIDUELS OU COLLECTIFS, AUTOUR DES THÈMES SUIVANTS : PRATIQUES CULTURELLES, DÉCOUVERTE DU MONDE, DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Défi'Oise

Les porteurs de projets, âgés de 18 à 25 ans, soumettront, pour validation, leur projet à un comité de pilotage qui décidera du montant de l'aide octroyée.

Une fois le projet réalisé, il sera demandé à l'équipe de partager leur expérience avec d'autres jeunes du département à l'aide d'un support qu'ils auront préalablement déterminé (CD-Rom, vidéo, exposition, etc.).

SOUTENIR DES STRUCTURES EN CRÉATION, ENTREPRISES OU ASSOCIATIONS, CONSIDÉRÉES COMME PROMETTEUSES DANS UNE LOGIQUE DE PÉPINIÈRE.

Jeunes talents de l'Oise

Le Conseil général récompensera l'esprit d'entreprise de jeunes Isariens en organisant un concours ouvert à plusieurs catégories : entreprises innovantes (environnement, nouvelles technologies), entreprises de services aux particuliers, associations à vocation citoyenne, associations à vocation éducative. Un prix sera décerné pour chacune des catégories. A cet apport financier viendra s'ajouter un appui à la communication et à la promotion.

Une convention sera passée avec les réseaux spécialisés dans la création d'entreprise pour assurer un parrainage des jeunes créateurs.

PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE COLLÉGIENS ET DE LYCÉENS DANS LE DOMAINE DE LA DIFFUSION DES IDÉES ET DE L'INFORMATION.

Place publique juniors

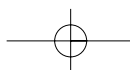
Le Conseil général organisera un forum d'expression des jeunes, qui réunira des lycéens, des collégiens et de jeunes travailleurs du département, mais également de pays européens ou en voie de développement. Ce forum permettra de promouvoir différentes initiatives, de présenter les outils d'expression réalisés, de diffuser des idées, d'échanger et de favoriser les rencontres entre jeunes de pays différents.

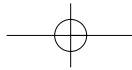
Un partenariat sera organisé avec les médias du département afin d'encourager la multiplication des initiatives pour la création de journaux, de radios, de canaux télévisés de jeunes, ainsi que la réalisation de documents audiovisuels sous différents formats.

CRÉER UN DISPOSITIF DE CARTE JEUNES POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS.

Création d'une carte jeunes

Une carte Jeunes sera proposée aux Isariens de 18 à 25 ans. Elle facilitera leur accès à la culture, en ouvrant droit à des entrées gratuites et à des réductions pour des événements culturels.





Eco-citoyenneté

Le Conseil général, dans le cadre de son "Agenda 21", s'inscrit résolument dans une démarche centrée sur le développement durable. Les jeunes sont au cœur de cet enjeu et de sa réussite. Il s'agit donc de les sensibiliser à un mode de vie, à des gestes, à des conduites au quotidien mais aussi à une réflexion plus large et à plus long terme, tous respectueux de leur environnement et garants de la cohésion sociale.

Un programme "jeunes éco-citoyens"

Un programme intitulé "Jeunes éco-citoyens" sera élaboré. Inscrit dans la durée, il permettra de sensibiliser et de former les jeunes au développement durable, à l'écologie, à la maîtrise de l'énergie et à la protection de l'environnement. Une importance toute particulière sera accordée aux espaces naturels et à l'appropriation, par les collégiens, des enjeux de développement durable dans le cadre même de leur établissement scolaire. Des initiatives "collèges éco-responsables" seront encouragées.

Un comité de pilotage sera mis en place afin de définir le programme. Des partenariats seront recherchés avec l'Inspection académique, l'ADEME (Agence gouvernementale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), les CPIE (Centres permanents d'initiatives pour l'environnement), le CSNP (Conservatoire des sites naturels de Picardie), ainsi qu'avec des établissements d'enseignement supérieur, comme l'ISAB (Institut supérieur agricole de Beauvais), l'UTC (Université de technologie de Compiègne) ou l'UPJV (Université de Picardie Jules Verne).

Mallette environnement

Le Conseil général de l'Oise, dans sa volonté de promouvoir le développement durable auprès des Isariens, entend sensibiliser les jeunes à leur environnement mais aussi leur faire connaître l'environnement spécifique du département ainsi que la politique qu'il mène en ce domaine.

Ces mallettes, dont le contenu reste à définir précisément à l'aide d'un comité de pilotage rassemblant le Conseil général et des partenaires, comme l'ADEME ou le CPIE, se présenteraient sous la forme d'un CD-Rom et viendraient s'insérer dans les contenus éducatifs numériques mis à la disposition des élèves et des enseignants au sein des collèges.

Prévention des risques et santé

Le Conseil général de l'Oise mettra en œuvre des actions visant à prévenir chez les jeunes les conduites à risque (alcool, tabac, drogue, violence routière, nuisances sonores) et à développer chez eux une plus grande responsabilité vis-à-vis de leur corps et de leur santé dans différents domaines, notamment la lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles (MST), la prévention des grossesses précoces, l'éducation à une alimentation saine et équilibrée.

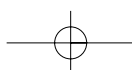
Le Conseil général mettra à la disposition des acteurs de l'éducation et de la santé des outils de sensibilisation et de formation (plaquettes, expositions, contenus numériques). Il s'efforcera également de fédérer le travail des acteurs de terrain au niveau local.

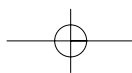
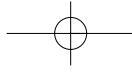


SENSIBILISER
LES COLLÉGIENS
AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE,
À L'ÉCOLOGIE,
À LA MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE
ET À LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
EN COLLABORATION
AVEC DIVERS
ORGANISMES
SPÉCIALISÉS.

METTRE
À DISPOSITION
DES JEUNES
ISARIENS
UN INSTRUMENT
DIDACTIQUE,
LUDIQUE,
PRATIQUE
ET INTERACTIF
SUR LE THÈME
DE L'ENVIRONNEMENT.

SENSIBILISER
LES COLLÉGIENS
À LA PRÉVENTION
DES CONDUITES
À RISQUE ET
PROMOUVOIR
L'ÉDUCATION
À LA SANTÉ.







Conclusion

L'ensemble du projet éducatif territorial repose sur une étroite collaboration entre l'ensemble des partenaires éducatifs. Une telle collaboration suppose une bonne connaissance réciproque des acteurs, qui manque à ce jour : la communauté éducative connaît mal le rôle du Conseil général dans le secteur éducatif. Inversement, le Conseil général dispose de peu d'instruments de connaissance et de mesure du public scolaire.

Pour mener à bien cet ambitieux projet éducatif territorial, nous devons, les uns et les autres, mieux nous connaître.

Dans un premier temps, plusieurs guides seront rédigés par le Conseil général et diffusés à ses partenaires : pour les collégiens, les parents, les personnels non enseignants et les enseignants.

La qualité du travail que mènera le Conseil général dépend pour beaucoup de l'adhésion des acteurs à sa démarche d'ensemble, du sentiment partagé que l'éducation constitue bel et bien une priorité et d'une bonne appropriation du champ d'initiatives couvert par l'institution départementale.

Ce qui est ici en jeu, c'est le passage, dans les manières et les pratiques du Conseil général, d'une culture de bailleur des institutions éducatives, à une véritable culture de partenaire au sein de la communauté éducative.

C'est à ce prix que se constituera une véritable communauté éducative et que nous parviendrons, tous ensemble, à assurer aux collégiens et aux jeunes de notre département une éducation de qualité, ouverte sur l'avenir.

Les 82 collèges de l'Oise



DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Directeur

HUGUES MOUSSY

SERVICE DU FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES ET DE L'ACTION ÉDUCATIVE

Directrice-Adjointe DOMINIQUE BOULANGER

SERVICE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'ENTRETIEN DES COLLÈGES

Directrice-Adjointe BARBARA VILLANUEVA

Autonomie, mobilité et action éducative

Chef de bureau DOMINIQUE SEMAL

Fonctionnement des collèges

Chef de bureau MARIE-CLAIRE BRETON

Construction des collèges

Chef de bureau SYLVIE LEGENDRE

Entretien des collèges - Secteur 1

Chef de bureau PHILIPPE HEURTOIS

Entretien des collèges - Secteur 2

Chef de bureau OLIVIER GAUDEFROY

Chargée de mission Projets Éducatifs Locaux

ISABELLE DUMAS

Chargée de mission Jeunesse

CÉLINE LEMIRE

Chargé de mission Relations avec les établissements

JEAN-PIERRE GAUTHEREAU

Chargé de mission Événements culturels

THIERRY AURY

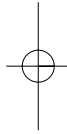
Contact Direction de l'Éducation et de la Jeunesse : tél. 03 44 06 63 13



Les 82 collèges de l'Oise

<u>AGNETZ</u> Jeanne d'Arc	■ COMPIEGNE Ferdinand Bac Gaëtan Denain	<u>LAMORLAYE</u> Françoise Dolto	<u>PONT-STE-MAXENCE</u> Les Terriers St-Joseph du Moncel *
<u>AUNEUIL</u> Le Point du Jour	André Malraux Jacques Monod Sévigné *	<u>LASSIGNY</u> Abel Lefranc	<u>RESSONS-SUR-MATZ</u> La Vallée du Matz
■ BEAUVAIS Henri Baumont Charles Fauqueux Jules Michelet Jean-Baptiste Pellerin George Sand Notre-Dame * Saint-Esprit *	Notre-Dame de la Tilloye* Guynemer *	<u>LIANCOURT</u> La Rochefoucauld	<u>RIBECOURT-DRESLINCOURT</u> De Marly
<u>BETZ</u> Marcel Pagnol	<u>COULOISY</u> Louis Bouland	<u>MAIGNELAY-MONTIGNY</u> M. & G. Blin	<u>SAINT-AUBIN-EN-BRAY</u> Les Fontainettes
<u>BORNEL</u> Françoise Sagan	■ CREIL Gabriel Havez Jules Michelet Jean-Jacques Rousseau	<u>MARGNY-LES-COMPIÈGNE</u> Claude Debussy	<u>SAINTE-GENEVIEVE</u> Léonard de Vinci
<u>BRENOUILLE</u> René Cassin	■ CREPY-EN-VALOIS Jean de la Fontaine Gérard de Nerval Monseigneur Maillet *	<u>MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS</u> Philéas Lebesgue	<u>ST-JUST-EN-CHAUSSEE</u> Louise Michel
<u>BRESLES</u> Condorcet	<u>CREVECOEUR-LE-GRAND</u> Jéhan Le Fréron	<u>MORTEFONTAINE</u> Saint-Dominique *	<u>ST-LEU-D'ESSERENT</u> Jules Vallès
<u>BRETEUIL</u> Compère Morel Sacré Coeur *	<u>CUISE LA MOTTE</u> La Maison Française *	■ MERU Pierre Mendès-France Du Thelle Immaculée Conception *	■ SENLIS Bon Secours Fontaine des Prés Anne Marie Javouhey *
<u>BREUIL-LE-VERT</u> Jacques-Yves Cousteau	<u>ESTREES-SAINT-DENIS</u> Abel Didelet	<u>MONTATAIRE</u> Anatole France	<u>THOUROTTE</u> Clotaire Baujoin
<u>CAUFFRY</u> Du Marais	<u>FORMERIE</u> Jean Moulin	<u>MOUY</u> Romain Rolland	<u>VERBERIE</u> d'Aramont
<u>CEMPUIS</u> Marcel Callo *	<u>FROISSY</u> Gérard Philipe	<u>NANTEUIL-LE-HAUDOUIN</u> Guillaume Cale	<u>VILLERS-SAINT-PAUL</u> Emile Lambert
<u>CHAMBLY</u> Jacques Prévert	<u>GOUVIEUX</u> Sonia Delaunay	<u>NEUILLY-EN-THELLE</u> Henry de Montherlant	
<u>CHANTILLY</u> Les Bourgognes	<u>GRANDVILLIERS</u> Ferdinand Buisson	<u>NOAILLES</u> Anna de Noailles	
■ CHAUMONT-EN-VEXIN Antoine de St-Exupéry Guy de Maupassant	<u>GUISCARD</u> Constant Bourgeois	■ NOGENT-SUR-OISE Marcelin Berthelot Edouard Herriot	
<u>CLERMONT</u> Jean Fernel	<u>LA CHAPELLE-EN-SERVAL</u> Du Servois	■ NOYON Paul Eluard Louis Pasteur Notre-Dame *	
	<u>LA CROIX-ST-OUEN</u> Jules Verne		

* Etablissements privés



Conseil Général de l'Oise
1, rue Cambry BP 941 - 60024 Beauvais Cedex
Tél.03 44 06 60 60 Fax : 03 44 06 60 00 contact@cg60.fr

www.cg60.fr



Conception réalisation Adéquates conseil & communication/Haute Fréquence 04 67 47 54 97 crédits photos : Conseil général de l'Oise, Solange Rebout et Thomas Jouan - janvier 2006